



1.6-7

CHRYSO®Air D

Entraîneur d'air



Descriptif

CHRYSO®Air D est un entraîneur d'air permettant la formation de microbulles d'air stables dans les bétons et mortiers.

CHRYSO®Air D confère au béton une protection efficace contre les cycles de gel/dégel et l'action des sels de déverglaçage.

Dans le béton frais, **CHRYSO®Air D** provoque un effet plastifiant, ainsi qu'une réduction d'eau à plasticité constante.

Il limite la ségrégation et diminue, voire supprime, tout ressuage.

Le réseau de bulles uniformément réparti diminue les phénomènes de capillarité.

Ce produit a été élaboré pour limiter les risques d'erreurs dûs aux surdosages.

Caractéristiques

- Nature : liquide
- Couleur : incolore à jaune pâle
- Densité (20 °C) : 1,005 ± 0,005
- pH : 9,0 ± 2,0
- Point de congélation : -1 °C environ
- Teneur en ions Cl^- : ≤ 0,10 %
- Na_2O équivalent : ≤ 0,5 %
- Extrait sec (halogène) : 2,00 % ± 0,15 %
- Extrait sec (EN 480-8) : 2,05 % ± 0,15 %

Conditionnement

- Vrac
- Tonnelets de 60 L
- Fûts de 215 L

Conformité

CHRYSO®Air D est un entraîneur d'air qui satisfait aux exigences réglementaires du marquage CE.
La déclaration correspondante est disponible sur notre site internet.
CHRYSO®Air D est également conforme au référentiel de certification NF 085, dont les spécifications techniques sont celles de la partie non harmonisée de la norme NF EN 934-2.

Adresse AFNOR – 11 avenue F. de Pressensé – 93571 Saint Denis La Plaine Cedex

Application

Domaines d'application

- Tous types de ciments
- Dalles d'autoroutes, pistes d'aéroports
- Barrages, réservoirs
- Ouvrages d'art, ouvrages à la mer
- Correction de la granulométrie des sables naturels pauvres en fines
- Bétons exposés au gel
- Bétons extrudés

Mode d'emploi

Plage de dosage : 0,08 à 0,8 kg pour 100 kg de ciment.
Il est courant de doser ce produit à 0,3 % du poids du ciment.
CHRYSO®Air D est totalement miscible à l'eau. Il doit être incorporé préalablement à l'eau de gâchage ou sur les granulats. La quantité d'eau doit être déterminée en fonction de la plasticité souhaitée.
L'efficacité maximale de **CHRYSO®Air D** doit être déterminée après des essais de convenance prenant en compte les caractéristiques rhéologiques et les performances mécaniques souhaitées pour le béton.
L'air entraîné est essentiellement un granulat fin fictif. On doit le considérer comme tel et effectuer les réductions de sable correspondant au volume supplémentaire d'air entraîné.
Le taux d'air entraîné total doit être vérifié périodiquement dans les bétons car il varie avec la nature des granulats et le rapport E/C.

Précautions

- En cas de gel, le produit conserve ses propriétés une fois dégelé et homogénéisé par agitation.
- Durée de vie : 18 mois.







CHRYSO®Air D

Entraîneur d'air



Application

Essais

Exemple de résultats obtenus selon les modalités définies par la norme ISO 4848 en matière d'air occlus.
Béton à base de CEM I 42,5 (SSB : 3200-4000 cm² /g et C3A : 7-11 %).

Essais réalisés à consistance égale.

	Consistance	Air occlus en %	Résistances (MPa) à 28 jours
Témoin	Slump 5 cm	1,6	36,3
Témoin + 0,2% **CHRYSO®Air D**	Slump 5 cm	5,2	35,2

Sécurité

CHRYSO®Air D est un produit "sans danger". Le port d'équipements de protection individuelle est recommandé.

Pour plus d'informations, consulter la fiche de données de sécurité sur le site internet www.chryso.com.

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et de résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant, en aucun cas, être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation permettront de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application du produit sont satisfaisants. Nos spécialistes sont à la disposition des utilisateurs pour les aider à résoudre au mieux leurs problèmes.

« Se renseigner sur la dernière mise à jour » Dernière modification : 03/12



CHRYSO : 19, place de la Résistance - 92446 Issy les Moulineaux cedex France - Tél. : 01 41 17 18 19 - Fax : 01 41 17 18 80